

## **Don et redistribution : facteurs de progrès véritable**

Yvan Comeau, professeur titulaire, École de service social, Université Laval

### **Introduction**

La logique de la croissance économique en tant que critère privilégié pour juger de la valeur d'une nation s'est insidieusement transposée comme barème social pour apprécier la valeur des individus. Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, Veblen<sup>1</sup> (1970 : 57) observait que la consommation permet de gagner l'estime et le respect de son groupe social et des autres groupes, du fait que « dans toute société industrielle, l'assise la plus fondamentale du bon renom, c'est la puissance pécuniaire ». Or, la consommation donne une reconnaissance bien éphémère ; il faut sans cesse se démarquer des autres qui se distinguent à leur tour avec la possession de l'objet nouveau, sans compter que cette logique conduit à l'endettement personnel qui attache résolument l'individu au travail salarié (Duhaime, 2003). L'enchaînement inconsidéré « production superfétatoire – marketing – consommation ostentatoire – endettement – salariat contraint – gaspillage » entraîne par ailleurs des conséquences écologiques catastrophiques pour les générations à venir<sup>2</sup>.

La sortie de ce modèle suppose des ruptures et des décisions sur plusieurs plans. Dans un ouvrage récent, Schor (2013) montre comment la réduction du temps de travail peut s'avérer contributive à la redistribution des ressources et à un mode de vie où le temps libéré acquiert davantage de valeur du fait qu'il permet l'implication citoyenne et l'attention aux autres ainsi que les activités de création, d'autoproduction, de loisirs et autres. Ce chapitre-ci s'inscrit dans la même perspective et propose que l'on attribue au don sa véritable valeur et que la redistribution assurée par les politiques publiques soit également un fondement de la solidarité sociale. Dans un premier temps, le texte rappelle que le marché n'épuise pas tout le champ de l'économie ; celle-ci repose

---

<sup>1</sup> Économiste et sociologue américain. Thorstein Veblen (1857 - 1929) s'est intéressé à la consommation de la classe la plus aisée (la « classe de loisir ») dont « le train de vie fixe la norme d'honorabilité pour la société tout entière » (Veblen, 1970 : 57). Pour que le groupe social se distingue, sa consommation est ostentatoire et se réfère à des critères tels que la cherté, l'authenticité, la rareté, etc. qui l'emportent largement sur le critère d'utilité.

<sup>2</sup> Les conséquences de ce modèle de développement sont largement documentées depuis le premier Sommet de la terre à Stockholm, en 1972 (lire entre autres : Vaillancourt, 1981 ; Maalouf, 2009 ; Kempf, 2007 et 2013 ; Schor, 2013).

sur d'autres mécanismes tels que le don et la redistribution assumée par l'État. Dans un deuxième temps, le texte établit les principales fonctions du don et de la redistribution. Ce sera alors l'occasion de montrer la complémentarité des systèmes de solidarité et du nécessaire renouvellement de l'État-providence dans une société soucieuse de l'intérêt général et du bien commun. Enfin, la conclusion identifie des pistes d'intervention permettant d'intervenir maintenant pour le développement d'une culture du don et de la solidarité.

### **L'économie repose aussi sur le don et sur la redistribution**

L'obsession pour la croissance fondée sur les échanges marchands donne une image tronquée de l'économie. En effet, il convient de donner une juste place à chacun des principes d'échange dans les sociétés modernes avancées. À côté du marché où se tiennent des échanges de biens et de services comptabilisés en monnaie, existe les mécanismes de redistribution (répartition de la richesse assumée par l'État), de réciprocité (échange non monétaire fait entre les individus et dans les réseaux) et de production domestique (échange non monétaire pratiqué dans les ménages) (Polanyi, 1983). Le principe de réciprocité ou du don de même que celui de la redistribution retiennent particulièrement notre attention ici.

Le principe du don et sa contribution à la qualité de vie existent bel et bien, même s'il n'est à peu près pas considéré dans les comptes nationaux. Lorsque la vision du marché domine, la mesure de l'avancement d'une société repose essentiellement sur la croissance de son produit intérieur brut, laisse-t-on entendre quotidiennement dans les bulletins de nouvelles. Or, cet indicateur monétaire apparaît fort discutable lorsqu'on l'analyse de manière approfondie. Curieusement, « les destructions humaines et environnementales ne sont pas comptabilisées comme des destructions, mais des apports de richesse dans la mesure où elles génèrent des activités économiques exprimées en monnaie » (Viveret, 2002 : 4). Les activités fondées sur le don tel que le bénévolat génèrent pourtant une grande richesse, mais elles ne font pas progresser le PIB. Afin d'apprécier le progrès véritable d'une société, il faut notamment considérer l'apport du don de temps, de biens et d'argent <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Plutôt que le PIB, il convient d'utiliser l'indice de progrès véritable (IPV) pour mesurer le bien-être d'une société. Il faut alors mettre du côté de l'actif, la contribution du travail non rémunéré et les dépenses gouvernementales en santé et en éducation, puis soustraire les externalités des activités économiques telles que la

Le don se retrouve dans plusieurs espaces sociaux. La famille représente celui où l'on retrouve « le don par excellence » (Godbout, 1995 : 59). En effet, le don s'y concrétise dans les échanges affectifs, les services rendus, la transmission de la vie et de l'héritage de même que les rites (anniversaires, fêtes d'origine religieuse, etc.), précise Godbout (1995 : 74). Un autre espace du don nous intéresse tout particulièrement : le don fait aux étrangers. Il s'agit d'un espace du don ayant ses propres dynamiques et n'appartenant ni au domestique, ni au marché, ni à l'État ; le don résulte d'un geste non rémunéré et tout à fait volontaire, contrairement à l'« obligation » du don que l'on retrouve dans la sphère domestique (Wilson et Musick, 1997). Dans le don aux étrangers, on distingue l'aspect informel (le don est fait entre individus de façon spontanée et sans intermédiaire) de l'aspect formel (une organisation constitue le lieu du don ou encore elle le médiatise) (Wilson & Musick, 1997). La présente contribution s'intéresse tout particulièrement à l'aspect formel du don entre étrangers, c'est-à-dire au bénévolat, à l'engagement citoyen et à la philanthropie financière réalisés dans le cadre d'une organisation.

### **L'estimation financière du don**

Les liens de solidarité fondés sur le don prennent différentes formes : entraide, bénévolat, défense des droits, participation civique et autres (Hodgkinson, 2003 : 38). Des données permettent de mesurer leur manifestation au Québec et au Canada. Elles proviennent de *L'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation* (rééditée en 2000, 2004, 2007 et 2010 depuis 1997). Ce sont plus ou moins 10 000 personnes qui répondent aux différentes reprises de cette enquête qui représente, par conséquent, une référence incontournable pour saisir l'entraide, le bénévolat et la libéralité monétaire. À partir d'un très grand nombre de répondants, elle donne un portrait général du don fait aux étrangers dans chaque province canadienne.

L'entraide est mesurée par le pourcentage de la population qui a offert de l'« aide directe » à autrui, sans passer par un groupe ou un organisme, au moins une fois au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Il s'agit d'une pratique du don faite par 83 % de la population québécoise.

---

déforestation, la dégradation des sols agricoles, la quantité de polluants rejetés dans l'environnement, l'épuisement des ressources, les coûts sociaux du chômage et l'endettement pour la consommation (Mead, 2011).

Parmi les services les plus souvent rendus, on retrouve des travaux chez un ami ou un voisin (cuisine, nettoyage, jardinage, entretien, peinture, déneigement), des soins (soutien émotionnel, conseils, visite, gardiennage), des achats pour quelqu'un, un déplacement en voiture, etc. Parfois, le service rendu concerne un aspect administratif (rédiger une lettre, préparer une déclaration de revenus, remplir des formulaires, effectuer des opérations bancaires, trouver de l'information) et même de l'accompagnement souvent essentiel (servir de tuteur, aider à lire, encadrer).

Le bénévolat fait également l'objet d'une estimation. Outre qu'il est non rémunéré financièrement et librement consenti, la particularité du bénévolat réside dans son accomplissement « à l'intérieur d'organismes reconnus et sans but lucratif, afin de rendre service à d'autres ou à une collectivité dans son ensemble » (Gagnon et al., 2013 : 144). L'*Enquête* (Hall et al., 2007) établit que 37 % de la population québécoise de 15 ans et plus a fait du bénévolat en 2007, pour une moyenne annuelle d'heures de 162. C'est donc dire que 2,3 millions de personnes au Québec ont consacré 372 millions d'heures à des activités dont les plus importantes sont : organiser ou superviser des événements, conseiller, solliciter des fonds, siéger à un comité ou à conseil d'administration, recueillir de la nourriture, enseigner, faire du travail de bureau, transporter bénévolement des personnes, agir à titre d'entraîneur ou d'arbitre, faire du porte-à-porte et ainsi de suite. Si l'on devait rémunérer ces heures de travail à 10 dollars l'heure – un taux modeste étant donné que des tâches quasi-professionnelles réalisées par des bénévoles <sup>1</sup> – cet apport non monétaire équivalait à au moins 4 milliards de dollars en 2007.

Pour la même année, au Québec, on calcule que 68,7 % de la population québécoise de 15 ans et plus a donné 219 \$ en moyenne (Hall et al., 2009). Ces dons d'argent enregistrés ou non aux fins fiscales, atteignent 1,160 milliard \$ en 2010 (Fleury et Belleau, 2013). Près du tiers de cette somme est dirigé vers le secteur de la santé, c'est-à-dire des fondations d'établissement de santé et des associations préoccupées par une maladie spécifique, entre autres. Le secteur de la santé est suivi de celui des services sociaux et des organismes religieux qui constituent à eux deux un autre tiers en 2010. Relativement, le secteur de la santé reçoit davantage de dons depuis 2004, alors que

---

<sup>1</sup> Ce serait notamment le cas des personnes qui agissent en tant qu'administrateurs d'entreprises d'économie sociale (coopératives et entreprises collectives ayant le statut de compagnie à but non lucratif). Une étude a estimé qu'il y avait, en 2007, dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, 7 457 membres de conseils d'administration dans ces entreprises pour une population de 1,055 million de personnes en 2006 (Comeau, 2009).

le secteur religieux régresse sur ce plan au Québec. D'après une compilation faite par l'auteur à partir des données disponibles sur le site de l'Agence de revenu du Canada, on dénombre, en 2010, 83 886 fondations et organismes de bienfaisance, dont 15 986 ont pignon sur rue au Québec.

Les personnes pratiquent le don dans différents domaines (culture, éducation, santé, environnement, etc.) et parfois là où on s'y attend le moins, par exemple dans les entreprises. Suite à des observations fines de plusieurs milieux de travail, Norbert Alter (2009) montre que dans les entreprises, la coopération spontanée est largement répandue, mais qu'elle n'est ni inconditionnelle, ni universelle, ni pleinement reconnue par le management. L'échange de savoir-faire et le soutien mutuel que s'accordent les producteurs s'avèrent avantageux et même essentiels pour l'entreprise, tant sur le plan de la productivité que de la cohésion dans les divers services, voire dans toute l'organisation. Hormis le don entre les individus, le don en milieu de travail est consenti à des ensembles plus larges. Ainsi, l'influence et la reconnaissance d'un métier ou d'une profession résultent en partie des efforts d'un ensemble de personnes qui donnent du temps, du soutien et de l'amitié aux collègues afin de bénéficier de la renommée professionnelle. On retrouve également dans les départements des activités de partage plus ou moins nombreuses qui permettent de construire des liens coopératifs dans un « collectif de travail » où prévaut une « atmosphère du don ». Cette analyse met en évidence le phénomène de la rétribution sociale du travail, la contribution volontaire des salariés et les limites des considérations strictement financières du salariat.

### **La contribution du don au capital social**

Pour comprendre la contribution du don au capital social <sup>1</sup>, il faut saisir sa dynamique et faire un retour sur les premières considérations théoriques qui émanent des travaux de l'anthropologue Marcel Mauss (1968) <sup>2</sup>. Le don fonctionne selon un cycle – donner, recevoir et rendre – qui crée notamment du lien social parce qu'il engage minimalement deux personnes dans une relation de

---

<sup>1</sup> Le capital social désigne les réseaux sociaux, les normes de réciprocité ainsi que le sentiment de confiance qui émanent d'eux et qui favorisent la circulation des ressources de différentes natures (Putnam, 2000).

<sup>2</sup> Pour le compte-rendu de son ouvrage, lire Mathieu Gagnon à l'adresse (consultée le 25 juin 2013) : [http://www.fss.ulaval.ca/cms\\_recherche/upload/culturephilanthropique/fichiers/mauss\\_1968\\_final.pdf](http://www.fss.ulaval.ca/cms_recherche/upload/culturephilanthropique/fichiers/mauss_1968_final.pdf).

coopération et de mutualité (Godbout, 1995 : 95-114). Dans un premier temps, donner constitue un acte volontaire et évoqué par un signe – ne serait-ce qu’un regard – indiquant « explicitement que son geste correspond à un choix altruiste délibéré, un choix tourné vers le lien [social] » (Alter, 2009 : 31). Le geste, à la fois émotif et rationnel, suppose un effort, une privation, parfois un risque, et sa finalité n’est pas directement économique ou fonctionnelle. Plutôt, le donateur recherche un bénéfice intangible : créer un lien social de confiance, assurer sa cohérence éthique, ressentir de la fierté, acquérir du prestige... Dans un deuxième temps, dans le geste de recevoir, le donataire manifeste d’une manière ou d’une autre de la reconnaissance pour ce geste « inhabituel » et s’engage implicitement à donner à son tour, mais sans préciser le moment. L’imprécision du moment où aura lieu le retour d’ascenseur est essentielle dans l’acte de recevoir, car elle permet au lien de durer, contrairement au contrat qui fixe une limite à la période de l’échange. Dans un troisième temps, rendre suppose qu’on donne à son tour par gratitude et reconnaissance à une personne, à un groupe, à une organisation ou à la collectivité. Dans la mesure où les acteurs posent les gestes attendus, le cycle peut se renouveler et réaliser sa principale fonction : créer du lien social et susciter une appartenance à un collectif.

Tout comme le don dans la sphère domestique, le don aux étrangers produit du lien social au sens où le définit Serge Paugam (2008 : 4), c’est-à-dire « le désir de vivre ensemble, la volonté de relier les individus dispersés, l’ambition d’une cohésion plus profonde de la société dans son ensemble. » Or, l’espace organisé ou formalisé du don de temps, de biens et d’argent aux étrangers produit un type de lien social marqué par la citoyenneté, c’est-à-dire le fait de prendre part à la chose publique. D’ailleurs, les données d’une enquête internationale sur le bénévolat <sup>1</sup> indiquent que les bénévoles adhèrent plus souvent que leurs concitoyens à une association, possèdent un réseau social plus riche et sont davantage engagés sur le plan politique et civique (Hodgkinson, 2003). Ces liens de citoyenneté n’existent, pour l’essentiel, qu’à cause du don de temps consenti par des personnes <sup>2</sup> qui rend également possible la société civile, c’est-à-dire un espace entre le gouvernement et le marché où les citoyens peuvent débattre des idées, servir différentes causes, s’engager dans l’action politique, se joindre à des associations ayant

---

<sup>1</sup> Cette étude réalisée de 1999 à 2002, sous la gouverne des universités de Tilburg et du Michigan, s’intéressait aux valeurs sociales des répondants de 47 pays dont le nombre dans chaque pays variait de 968 à 3 000 (Hodgkinson, 2003).

<sup>2</sup> Concrètement, ces personnes participent volontairement à des réunions, prennent une responsabilité dans l’organisation de façon bénévole et organisent des réunions, bref, elles donnent du temps.

différentes visées, afin de participer et contribuer au progrès de leur collectivité (Hodgkinson, 2003 : 36).

### **Don et solidarité : fonctions de protection et de reconnaissance**

Peu importe la façon d'envisager les formes du lien social <sup>1</sup>, elles remplissent chacune à leur manière des fonctions de protection et de reconnaissance (Paugam, 2008). En ce qui concerne la fonction de protection, les liens sociaux et plus précisément l'entraide se sont avérés historiquement un facteur de développement des nombreuses sociétés humaines (Kropotkine, 2001). Dans une société moderne avancée où les connaissances établissent de manière assez rigoureuse les rapports entre les conditions de vie et la santé, les liens de solidarité auxquels nous nous intéressons devraient amener les individus et les groupes à vouloir parer aux risques de différentes natures, qu'ils soient économiques, sociaux, sanitaires voire environnementaux (Beck, 2001). La fonction de protection ressort du don de temps, par exemple, pour l'accompagnement des personnes recevant des soins palliatifs, l'implication des parents auprès des enfants dans des activités de loisirs, l'implication pour faire reculer certaines maladies, etc.

Pour démontrer que les liens sociaux possèdent une fonction de reconnaissance, Paugam (2008) s'appuie notamment sur les travaux du sociologue allemand Axel Honneth (2000). C'est à travers les échanges et l'interaction que les individus ont la confirmation de leur appartenance à un groupe, de leur identité, de leur valorisation et même de leur existence. C'est ainsi qu'une des principales raisons pour laquelle les personnes font un don charitable réside dans leur croyance à une cause et dans leur désir de contribuer à la société <sup>2</sup>, autrement dit appartenir à un ensemble et pouvoir y contribuer. La reconnaissance prend davantage d'importance à « une époque où les identités sont mal assurées, où l'individu ne reçoit plus son identité, mais doit la conquérir, inventer sa propre voie et se la voir confirmer » (Gagnon et Fortin, 2002 : 70-71). Bien sûr, la reconnaissance provient d'autres sources que les liens sociaux fondés sur le don, et notamment

---

<sup>1</sup> Serge Paugam (2008) identifie quatre types de liens sociaux : le lien de filiation (entre parents et enfants), le lien de participation élective (entre conjoints, amis, proches choisis...), le lien de participation organique (entre acteurs de la vie professionnelle) et le lien de citoyenneté (entre membres d'une même communauté politique).

<sup>2</sup> À partir des données de l'*Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation*, Fleury et Belleau (2013 : 7) identifient les « trois raisons principales que les donateurs invoquent pour justifier leurs dons [qui] sont, dans l'ordre, la compassion (88 % des donateurs ont donné pour cette raison), la croyance à la cause défendue par l'organisme bénéficiaire (80 %) et le désir de contribuer à la société (75 %). »

dans l'occupation professionnelle et la consommation de biens plus ou moins distinctifs qui conduit cependant aux écueils déjà mentionnés.

Dans une société où les risques écologiques et d'exclusion sont de mieux en mieux connus, où la recherche de l'identité ne se fait plus dans un cercle étroit et où l'autonomie et l'individualité prennent de plus en plus d'importance, les liens sociaux ne perdent pas d'importance, au contraire. Outre les fonctions de protection et de reconnaissance, le don représente une des assises importantes du changement social.

### **Don, lien social et changement**

D'après Henri Mendras (1989), le changement social résulte soit de la décision, de l'innovation ou du conflit. Pour ce qui est de la décision, sa mise en œuvre est souvent le fait d'un groupe restreint tel qu'une technocratie qui exerce son influence sur une population plus vaste. En ce sens, on peut considérer que ce mécanisme de changement fait sûrement appel à la collaboration, mais relativement moins au don.

En revanche, à l'origine de l'innovation et du conflit, on retrouve généralement des liens associatifs. En ce qui concerne l'innovation, elle peut être technique, politique, éducative, artistique, etc. Nous nous limitons ici aux innovations sociales<sup>1</sup>. On peut définir les innovations sociales comme étant des bifurcations aux normes ou aux pratiques sociales établies, soit de nouvelles façons collectives de penser les rapports sociaux ou, par exemple, les rapports entre la société et l'économie, soit de nouvelles formes institutionnelles, de nouvelles normes, règles de conduite, manières de faire qui émergent en discontinuité avec les pratiques antérieures. Dans différents domaines tels que la santé, le logement, la sécurité du revenu et l'environnement, des groupes et des associations portent des revendications, expérimentent de nouvelles manières d'être, de penser et de faire dont certaines se diffusent largement, soit parce qu'elles sont adoptées spontanément, soit parce qu'elles sont institutionnalisées et intégrées aux politiques et aux programmes publics. De cette façon, de nouvelles manières de vivre et de faire soutenues par

---

<sup>1</sup> Sur la question des innovations sociales, nous référons le lecteur aux travaux du Centre de recherches sur les innovations sociales (CRISES) ([www.crisis.uqam.ca](http://www.crisis.uqam.ca)) et notamment à l'ouvrage dirigé par Harrisson et Klein (2006)



des organisations ont pris des formes typiques dans les dernières décennies. Ainsi, au début des années 1980, les innovations sociales étaient très souvent désignées par la notion d'autogestion (Chambon, David et Devevey, 1982 : 32 ; Gagnon, 2005). Dans les années 1990 et 2000, c'était davantage la notion d'économie sociale et solidaire qui ralliait des chercheurs et des acteurs pour désigner bon nombre d'innovations sociales (Comeau et al., 2001 ; Bouchard, 2011). Plus récemment, les monnaies sociales (Blanc, 2001), l'agriculture urbaine (Boulianne, Olivier-d'Avignon et Galarneau, 2010), les circuits courts en alimentation (Yorn et al., 2012 ), les réseaux d'échange de proximité (Boulianne et Comeau, 2012) et les écoquartiers (Carbonneau et Veilleux, 2010) pourraient bien représenter des innovations sociales si elles étaient davantage diffusées.

Ces innovations résultent d'une action collective, c'est-à-dire une situation de convergence de plusieurs acteurs (personnes, groupes ou associations) dans un projet volontaire commun en faveur d'une cause choisie (Neveu, 1996 : 7 à 11). Pour l'essentiel, elle repose sur le don de temps à une cause ou à une association par des citoyennes et des citoyens qui peuvent occasionnellement être accompagnés de professionnels de l'organisation communautaire (Bourque et al., 2007). L'intérêt du militant peut coïncider avec celui du groupe, mais sa rétribution individuelle diffère souvent du gain collectif envisagé et concerne la formation de liens sociaux, les apprentissages divers et la reconnaissance (Olson, 1965 ; Buechler, 2000).

Par ailleurs, l'action collective peut correspondre à une stratégie davantage conflictuelle en faveur de l'expression citoyenne, du progrès des mentalités et de la modification des politiques publiques. Le conflit suppose des liens entre des personnes et des groupes, mais différents de ceux que l'on retrouve dans la coopération. Le conflit n'a rien d'exceptionnel et fait intégralement partie de la dynamique sociale étant donné les intérêts divergents entre les groupes sociaux sur différentes questions (Touraine, 1993). Toutefois, l'opposition d'intérêts ne donne pas toujours lieu au conflit, car il faut qu'un groupe ou une organisation le révèle et lui donne une logique. Quoi qu'il en soit, dans chacun des groupes antagonistes, des personnes donnent du temps et de l'argent ; il s'y manifeste de l'entraide et de la solidarité, puisqu'un sentiment de communauté d'intérêts réunit ces personnes et les pousse à l'aide mutuelle à l'intérieur de leur groupe.

## **La complémentarité des diverses formes de solidarité**

La famille, le don aux étrangers et l'État favorisent des formes de solidarité différentes, mais toutes apportent, chacune à leur manière, une contribution à la protection (Paugam, 2008 ; Castel, 2013). En matière de protection, le don qui transige par des organisations sous différentes formes ne pourrait pas remplacer l'État, même s'il devenait complètement providentiel. À ce propos, une étude internationale (Hodgkinson, 2003) montre que le bénévolat existe dans tous les pays, du plus social-démocrate au plus conservateur, mais qu'il change de forme selon le cas. Ainsi, dans les pays où les politiques sociales sont les plus généreuses, le bénévolat se manifeste dans des domaines tels que la culture, les loisirs, la protection de l'environnement et la défense des droits. Dans les pays ayant des politiques sociales plus résiduelles, le bénévolat offre davantage de services pour répondre à des besoins spécifiques dans divers domaines (santé, éducation et logement, par exemple) et résoudre des problèmes sociaux (Salamon et Sokolowsky, 2003).

Pour sa part, le don d'argent aurait fort à faire pour remplacer la redistribution réalisée par l'État. Si on considère l'exemple du Québec, l'État a consacré en 2011-2012, sur des dépenses totalisant 83 milliards de dollars, 32 milliards à la santé et aux services sociaux, 19 milliards à l'éducation et à la culture, et 6 milliards pour le soutien aux personnes et aux familles (ministère des Finances du Québec cité par Observatoire de l'administration publique, 2013). De leur côté, les dons d'argent enregistrés ou non aux fins fiscales, atteignent 1,160 milliard \$ en 2010 (Fleury et Belleau, 2013). La solidarité institutionnelle représente ainsi le principal système de protection dans notre société que l'on ne peut réduire sans engendrer de coûts encore plus considérables pour la société <sup>1</sup>. Une des particularités de cette solidarité est l'obligation faite aux citoyens de contribuer financièrement, mais « l'impôt n'est pas un don », car il n'est pas volontaire (Godbout, 1995 : 86). Tout de même, en contrepartie des taxes sous toutes ses formes, l'État doit assurer les droits de tous les citoyens, mais il ne peut pas assumer seul toute la protection qu'ils requièrent. L'observation de la vie quotidienne et familiale le démontre : la dispensation de plusieurs

---

<sup>1</sup> La pauvreté engendre des coûts de traitement de symptômes (santé, justice et aide sociale), des coûts reportés (les enfants des parents pauvres qui se retrouveront plus tard dans la même situation) et des coûts de renonciation (manque à gagner pour les personnes), soit entre 15,7 et 17,0 milliards de dollars en 2008 au Québec (Barayandema et Fréchet, 2011).

services dans le domaine de la santé et de l'éducation ne peut pas être assurée uniquement par des professionnels salariés de l'État, bien que la professionnalisation ait pris en partie la relève du bénévolat notamment dans les services sociaux (Betten et Austin, 1990 ; Weil, 1996 ; Gagnon et al., 2013).

Pour sa part, la philanthropie financière occupe une niche de solidarité spécifique et s'avère le plus souvent complémentaire à l'intervention de l'État. Les citoyennes et les citoyens peuvent faire le choix de contribuer directement à tel ou tel organisme, à telle ou telle cause. De surcroît, parmi les différents types de don, la philanthropie financière reflète sans doute le mieux la stratification de classes d'une société. Les grands donateurs bénéficient d'un prestige remarqué pour leur don et ils peuvent le mieux orientés l'action sociale dans telle ou telle direction. Là comme ailleurs, les interventions des fondations ne reposent pas toujours sur des analyses poussées des problèmes sociaux, ni sur la consultation adéquate des premiers intéressés et des bénéficiaires. D'autres nuances s'imposent : les fondations peuvent encourager des causes progressistes. Par exemple, la fondation Ford a soutenu le mouvement civique américain pour les droits des Noirs ; d'autres dont la Carnegie Corporation ont appuyé les actions de Ralph Nader, l'inspirateur du mouvement des consommateurs ; d'autres encore ont souscrit au mouvement des femmes et à bien d'autres combats (Jenkins et Halcli, 1999). Au Québec, on remarque également ce type d'implication des fondations notamment dans le domaine de l'environnement (Fondation David Suzuki, Fondation québécoise en environnement, Fondation des jeunes pour l'environnement – Équiterre, etc.) et l'appui de la Fondation Chagnon au Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Bien d'autres exemples pourraient être donnés de la complémentarité du don et de la solidarité institutionnelle en matière de protection. La véritable question réside dans l'angle d'approche de cette complémentarité, comme le montre le tableau en annexe sur les philosophies politiques de l'État social. Entre le « tout au marché » du néolibéralisme et le « tout à l'État » de la social-démocratie traditionnelle en matière d'offre de services publics, certains auteurs proposent un État-providence renouvelé qu'ils désignent de différentes manières : État actif-providence (Rosanvallon, 1995), État-partenaire (Lesemann, 2000) ou État stratège (Côté, Lévesque et Morneau, 2009). De différentes manières, cet État fait une place aux citoyens dans ses trois

fonctions en matière de services : le financement, la réglementation et la livraison des services. Sur le plan du financement, la fiscalité dans ce modèle s'avère progressive (ATTAC-Québec, 2006) et le caractère universel ou inconditionnel des paiements de transfert demeure. Les modalités d'assistance prévoient des allocations suffisantes aux personnes exclues pour se sortir de la pauvreté, un accompagnement dans leur insertion et la prévention des différentes formes de décrochages conduisant à la pauvreté (Castel, 2013). Sur le plan de la réglementation, la définition des besoins suppose la démocratie plurielle. Celle-ci permet divers arbitrages entre une variété d'objectifs par les voix représentative (vote et élection), délibérative (les citoyens débattent), sociale (les groupes se concertent) et directe (les membres d'un collectif établissent des consensus) (Côté, Lévesque et Morneau, 2009). Sur le plan de la livraison des services, cet État favorise la participation des producteurs de services, des consommateurs-usagers et de la population locale pour initier et appuyer des initiatives qui contribuent à répondre aux besoins et à réduire les inégalités. C'est ainsi que les associations et les réseaux constituent à la fois un espace public non étatique et un acteur, en plus de l'État, de la production de bien-être dans une société (Lesemann, 2002). On retrouve au fondement de cet espace une contribution volontaire et un don de temps, de biens ou d'argent.

### **Conclusion : le développement d'une culture de la solidarité**

Les phénomènes qui contribuent au don et à l'engagement social sont amplement documentés par les sciences sociales. Puisque ces phénomènes sont nombreux, il convient d'en envisager plusieurs et de les additionner, afin d'augmenter les chances que la culture de la solidarité se développe. Ainsi, une recension d'environ 500 articles scientifiques a permis d'identifier plusieurs mécanismes qui encouragent le don (Bekkers et Wiepking, 2011). Par ailleurs, en sociologie, il existe plusieurs synthèses des théories de la mobilisation sociale et nous retenons celle faite par Steven M. Buechler (2000 : 19-57), professeur de sociologie au Minnesota State University.

Tout indique que la conscience d'un besoin représente un ressort important pour le don (Bekkers et Wiepking, 2011). Ceci rejoint l'explication de la théorie de la privation : la mobilisation naît de la perception d'un manque relatif à une situation antérieure, anticipée ou par référence à un autre

groupe (Buechler, 2000). Pour un intervenant, cette théorie l'amène à prêter attention aux situations de privation et surtout, à la perception qu'en ont les personnes concernées.

Puis, il doit y avoir des gestes de sollicitation ou d'interpellation directe pour que les personnes puissent poser des gestes. Il y a plus de chances que l'on soit sollicité lorsqu'on est inséré dans des réseaux sociaux (Bekkers et Wiepking, 2011). À cette fin et pour bien d'autres considérations, l'existence d'un groupe ou d'une association, bref, d'une organisation s'avère essentielle. Elle permet l'unité et la solidarité des personnes, constitue l'interlocuteur privilégié pour la cause, réunit des ressources financières et humaines, facilite la production des arguments et du discours, soutient l'implication des personnes face aux difficultés qu'elles rencontrent dans la mobilisation, favorise le renouvellement des leaders, et aide à la constitution de réseaux et de coalitions avec d'autres organisations semblables (McCarthy et Zald, 1973 et 1977 ; Reitzes et Reitzes, 1991 ; Faver, 1994 ; Farro, 2000 : 221). Encore faut-il que l'organisation puisse assurer la démocratie plurielle pour maintenir la participation. En effet, pour les méthodologues de l'intervention collective, le secret de la réussite de ce type d'intervention est le suivant : ce n'est que dans la mesure où les personnes s'approprient le projet dès sa conception qu'elles s'impliqueront dans sa réalisation (Lamoureux et al., 2007).

L'équilibre entre les coûts du don et de l'engagement, d'une part, et les bénéfices retirés, d'autre part, doivent être à l'équilibre (Bekkers et Wiepking, 2011). C'est donc dire que les bénéfices à soustraire de l'action importent pour les acteurs, pas seulement ceux qu'ils obtiendront au terme de l'engagement, mais également ceux obtenus pendant l'action. D'où l'importance que prennent la création de liens sociaux, les apprentissages, la réalisation de soi et la reconnaissance de son apport au groupe.

L'impact et l'efficacité importent également (Bekkers et Wiepking, 2011). Nous pouvons faire ici le parallèle avec la théorie de la mobilisation des ressources (Buechler, 2000). Les personnes adhèrent à une action dans la mesure où une organisation qui peut réunir des ressources donne de la crédibilité à la cause et montre que celle-ci a des chances de succès. On comprend l'importance du fonctionnement de l'organisation et de la qualité des ressources qu'elle recèle, en particulier sur le plan humain.

Nous terminons cette revue du soutien au développement de la culture de la solidarité par la dimension des valeurs et de l'altruisme que les personnes acquièrent au cours de leur socialisation (Bekkers et Wiepking, 2011). La théorie des cadres fournit un schème interprétatif de l'action en deux parties essentielles : le diagnostic (le problème, ses manifestations et ses causes) et le pronostic (solution et stratégies à mettre de l'avant pour la réaliser). L'adhésion des personnes au cadre proposé est une condition à la mobilisation et suppose un alignement des explications du problème et des solutions portées par la population et par l'organisation. Celle-ci informe et éduque, et peut devoir modifier son propre cadre s'il s'avère peu crédible ou trop éloigné des idées reçues par la collectivité. Selon cette théorie, on voit que de multiples efforts doivent être envisagés pour opérationnaliser la constitution d'un cadre d'explication et favoriser son réajustement (Buechler, 2000).

Cette présentation trop sommaire donne quelques indications sur l'orientation que peut prendre l'animation d'un milieu en faveur d'une société où le temps libre augmente, où les liens sociaux prennent de la valeur et où la personne est reconnue pour sa contribution au groupe.

## **Bibliographie**

Almond, G. A. and S. Verba (1965), *The Civic Culture. Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, Boston, Little, Brown and Company.

Alter, N. (2009), *Donner et prendre. La coopération en entreprise*, Paris, La Découverte.

ATTAQ-Québec (2006), *Où va notre argent ? Une fiscalité pour les riches*, Montréal, Éditions Écosociété.

Barayandema, A. et G. Fréchet (2011), *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Beck, U. (2001), *La société du risque*, Paris, Aubier.

Bekkers, R. and P. Wiepking (2011), *A Literature Review of Empirical Studies of Philanthropy: Eight Mechanisms That Drive Charitable Giving*, *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 40, no 5, p. 924-973.

Betten, N. and M. J. Austin (1990), *The Roots of Community Organizing, 1917-1939*, Philadelphia, Temple University Press.

Blanc, J., 2001, Les monnaies parallèles : évaluation du phénomène et enjeux théoriques, *Revue d'Economie Financière*, 49 : 81-102.

Bouchard, M. J. (dir.) (2011), *L'économie sociale, vecteur d'innovation*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Boulianne, M., G. Olivier-d'Avignon et V. Galarneau (2010), Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec, *Vertigo*, vol. 10, no 2 (en ligne).

Boulianne, M., et Y. Comeau (2012), Les réseaux d'échange de proximité au Québec. Bilan d'une enquête statistique, *RECMA – Revue internationale d'économie sociale (France)*, no 324, p. 35-52.

Bourque, D., Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette (dir.) (2007), *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Buechler, S. M. (2000), *Social Movements in Advanced Capitalism*, New York, Oxford University Press.

Carbonneau, L. et V. Veilleux (2010), *Répertoire des éco-communautés du Québec. Vers un habitat créatif et responsable*, Québec, CRIDÉS.

Castel, R. (2013), « De la protection sociale comme droit », dans R. Castel et N. Duvoux (dir.), *L'avenir de la solidarité*, Paris, Presses universitaires de France.

Chambon, J.-L., A. David et J.-M. Devevey (1982), *Les innovations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que Sais-Je?.

Comeau, Y. (2009), *Réalités et dynamiques régionales de l'économie sociale. Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches*, Montréal, Éditions Vie Économique, Collection « Recherche ».

Comeau, Y., L. Favreau, B. Lévesque et M. Mendell (2001), *Emploi, économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Côté, L., B. Lévesque et G. Morneau (dir.) (2009), *État stratège et participation citoyenne*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Duhaime, G. (2003), *La vie à crédit. Consommation et crise*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Farro, A. L. (2000), *Les mouvements sociaux*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Faver, C. A. (1994). *Feminist Ideology and Strategies for Social Change: An Analysis of Social Movements*, *The Journal of Applied Social Sciences*, vol. 18, no 1, p. 123-134.

Fleury, C. and L. Belleau (2013), *Les dons de charité au Québec entre 2004 et 2010, Coup d'oeil sociodémographique* (Institut de la statistique du Québec), vol. 22, no 9.

Gagnon, É. et A. Fortin (2002). *L'espace et le temps de l'engagement bénévole. Essai de définition*, *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, no 2, p. 66-76.

Gagnon, É., A. Fortin, A.-E. Ferland-Raymond et A. Mercier (2013), *L'invention du bénévolat. Génèse et institution de l'action bénévole au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Gagnon, G. (2005), *Demain l'autogestion ?*, *Possibles*, vol. 29, no 2, p. 13-27.

Godbout, J. T. (1995), *L'esprit du don*, Montréal, Boréal.

Godbout, J. T. (2002), *Le bénévolat n'est pas un produit*, *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, no 2, p. 42-52.

Hall, M., D. Lasby, S. Ayer, W. D. Gibbons et Imagine Canada (2009), *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'enquête canadienne de 2007 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, Statistique Canada.

Harrisson, D. et J.-L. Klein (dir.) (2006), *L'innovation sociale*, Québec, PUQ

Hodgkinson, V. A. (2003), *Volunteering in Global Perspective*, In P. Dekker and L. Halman (Eds), *The Values of Volunteering. Cross-Cultural Perspectives*, New York, Kluwer Academic / Plenum Publishers, p. 35-53.

Honneth, A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les Éditions du Cerf.

Houle (1987) dans L. Jalbert et L. Beaudry (dir.), *Les métamorphoses de la pensée libérale sur le néo-libéralisme actuel*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Jenkins, J. C. and A. Halcli (1999), *Grassrooting the System? The Development and Impact of Social Movement Philanthropy, 1953-1990*, In E. Condliffe Lagemann (Ed), *Philanthropic Foundations: New Scholarship, New Possibilities*, Bloomington (IN), Indiana University Press, p. 229-256.

Kempf, H. (2007), *Comment les riches détruisent la planète ?*, Paris, Seuil.

Kempf, H. (2013), *Fin de l'Occident, naissance du monde*, Paris, Seuil.

Kropotkine, P. (2001), *L'entraide. Un facteur de l'évolution*, Montréal, Les éditions Écosociété.

Lamoureux, H., J. Lavoie, R. Mayer, J. Panet-Raymond (2007), *La pratique de l'action communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.



Lesemann, F. (2000), De l'État-providence à l'État partenaire, dans G. Giroux (dir.), L'État, la société civile et l'économie, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 13-46.

Maalouf, A. (2009). Le Dérèglement du monde, Paris, Grasset.

Mauss, M. (1968), Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, Paris, Presses universitaires de France.

McCarthy, J. D. & M. Zald (1973) The Trend of Social Movements in America: Professionalization and Resource Mobilization, Morristown (N.J), General Learning Press.

McCarthy, J. D., and M. Zald (1977), Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory, American Journal of Sociology, no 82, p. 1212-1241.

Mead, H. L. (2011), L'indice de progrès véritable du Québec, Québec, Éditions MultiMondes.

Mendras, H. (1989), Éléments de sociologie, Paris, Armand Colin.

Neveu, É. (1996), Sociologie des mouvements sociaux, Paris, Éditions La Découverte.

Observatoire de l'administration publique (2013), L'État québécois en perspective. Les dépenses par mission, hiver 2013, Québec, École nationale d'administration publique (ÉNAP).

Olson, M. (1965), The Logic of Collective Action: Public Goods and The Theory of Groups, Cambridge (MA), Harvard University Press.

Polanyi, K. (1983) (1944), La grande transformation, Paris, Gallimard

Paugam, S. (2008), Le lien social, Paris, Presses universitaires de France.

Reitzes, D. C. and D. C. Reitzes (1991), Metro Seniors In Action: A Case Study Of A Citywide Senior Organization, The Gerontologist, vol. 31, no 1, p. 256-262.

Rosanvallon, P. (1995), La nouvelle question sociale : repenser l'État-Providence, Paris, Seuil.

Salamon, L. M. and S. W. Sokolowski (2003), Institutional Roots of Volunteering. Toward a Macro-Structural Theory of Individual Voluntary Action. In P. Dekker and L. Halman (Eds), The Values of Volunteering. Cross-Cultural Perspectives, New York, Kluwer Academic / Plenum Publishers, p. 71-90.

Schor, J. B. (2013), La véritable richesse. Une économie du temps retrouvé, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.

Vaillancourt, J.-G. (1981). « Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservationnisme à l'environnementalisme et à l'écossocialisme », Sociologie et sociétés, vol. 13, no 1, p. 81-98.

- Touraine, A. (1993), *La production de la société*, Paris, Seuil.
- Vaillancourt, Y. (2002), *Le modèle québécois de politiques sociales et ses interfaces avec l'union sociale canadienne*, *Enjeux publics*, vol. 3, no 2, 52 p.
- Veblen, T. (1970), *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard.
- Viveret, P. (2002). *Reconsidérer la richesse*. Paris, Secrétariat d'État à l'économie sociale.
- Weil, M. (1996), *Model Development in Community Practice: An Historical Perspective*, *Journal of Community Practice*, vol. 3, no 3, p. 5-41.
- Wilson, J. and M. Musick (1997), *Who Cares? Toward an Integrated Theory of Volunteer Work*, *American Sociological Review*, vol. 62, p. 694-713.
- Yorn, C. N. Bachand, G. Puskas et M. Bisson (2012), *Mangez frais, Mangez près. Analyse transversale sur les circuits courts et les saines habitudes de vie au Québec*, Montréal, Équiterre.

## Annexe : Philosophies politiques de l'État social

	Néo-libéralisme ou conservatisme	Social-démocratie traditionnelle ou providentialiste	Social-démocratie renouvelée ou solidaire
Les inégalités	Les humains sont naturellement inégaux. Il faut permettre aux plus forts de faire progresser l'économie et la société.	Les causes des inégalités sont sociales.	Dimensions économique et sociale (situations intermédiaires) de la précarité. Risques sociaux variés et cumulés.
Le marché	Mécanisme idéal de régulation que l'on doit laisser agir.	Incompatibilité du marché avec la répartition de la richesse et l'égalité des chances. Il doit être régulé.	Il doit être régulé. Économie plurielle : valorisation de plusieurs principes économiques (marché, redistribution, réciprocité et domestique).
L'État	Présence minimale (pour l'ordre public). Compassion pour personnes ayant des limitations physiques et mentales. Assurances privées.	Il règlemente, finance et offre des services. Il est entrepreneur.	Il est actif, stratège du développement économique et partenaire des initiatives communautaires. Démocratie plurielle. Décentralisation.
La fiscalité	Investissement et épargne individuelle plutôt que les taxes et impôts.	Les impôts et les taxes sont élevés pour offrir des services universels.	Taxation progressive, équitable et écologique. Allocation universelle basée sur l'activité.
La solidarité sociale	Enchaînement : croissance économique, emploi. Charité individuelle, solidarité familiale et organismes de bienfaisance. Le don est palliatif et instrumental.	L'État favorise la redistribution de la richesse et fournit l'assistance. L'emploi est le grand intégrateur social et économique (plein-emploi). Le don est suspect et menace le développement de l'État-providence.	Politiques sociales universelles. Insertion sociale et professionnelle. Communauté-providence. Le don permet le maintien des liens sociaux, l'expression des besoins et diverses formes de démocratie.
Limites	Approche schizophrène de l'économie : l'information des agents ainsi que le mécanisme de l'offre et la demande sont complètement tronqués par l'inégalité entre les agents économiques et par la présence d'oligopoles. Perspective sur les problèmes sociaux qui ne tient pas compte des facteurs sociétaux. Les principes l'emportent sur l'examen de la réalité.	Façon technocratique et centralisée de définir les besoins et la livraison des services. Difficulté à s'adapter aux différentes catégories de personnes et à la réalité des différents territoires. Les bénéficiaires sont des assistés, exclus de la livraison des services qui leur sont destinés. Risque de croissance des dépenses et de crise fiscale.	Difficulté d'institutionnalisation à cause des changements de régime gouvernemental et de l'interférence des questions de juridiction et de compétences des divers ordres de gouvernement. Crainte de la démocratie plurielle chez les élus à cause de modalités qu'ils ne maîtrisent pas. Résistances chez les technocrates face à l'entrée de la société civile dans la définition des règles du jeu.

Source : inspiré de Houle (1997) et de Vaillancourt (2002).